Ecole élémentaire André Gide : Rentrée 2021

La rentrée a lieu jeudi 2 septembre à 8h35 dans la cour de l'école.

Fournitures:

La liste des fournitures sera disponible sur le site internet de l'école.

Les enfants doivent <u>toujours</u> être en possession du petit matériel, en bon état. **Pensez à le vérifier et à le renouveler très régulièrement.** Merci d'écrire le nom de votre enfant sur son matériel.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant (plastique).

Cartable:

Les enfants doivent avoir un cartable qu'ils peuvent porter sur leur dos. Les classes sont au premier ou au deuxième étage de l'école, et les enfants empruntent les escaliers pour monter en classe. Le cartable doit être suffisamment grand pour contenir des cahiers au format 24x32. Cependant, les cartables n'ont pas besoin d'être très gros.

Marquage des vêtements :

Afin d'aider votre enfant à devenir autonome avec ses affaires, merci de marquer ses vêtements à son nom, afin de faciliter sa recherche lorsqu'il les a perdus. Cela permet également de vous restituer le vêtement si on le retrouve plus tard.

Communication avec la maîtresse :

Dès la rentrée, les enseignants ayant des élèves de CP organiseront rapidement une réunion de rentrée afin de vous présenter l'organisation des enseignements et le fonctionnement de la classe. La date de cette réunion vous sera communiquée à la rentrée dans le cahier de liaison.

Pour toute communication avec la maîtresse, vous devez utiliser le cahier de liaison de votre enfant qui sera dans son cartable tous les soirs. S'il n'y est pas, vous pouvez utiliser un papier libre.

Vous devez consulter le cahier de liaison tous les soirs et signer tous les mots qui s'y trouvent.

Direction de l'école :

Mme ALIDRA, directrice de l'école, est déchargée de sa classe pour la direction de l'école un jour par semaine. Ce jour vous sera communiqué dans la note de rentrée au mois de septembre. Pour communiquer avec l'école, l'utilisation de la messagerie électronique est recommandée. Nous vous demanderons de nous communiquer une adresse mail valide.

Horaires de l'école :

Les élèves ont classe lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil se fait le matin de **8h35 à 8h45**, et l'après-midi de **13h20 à 13h30 par la portail principal de l'école**. Les horaires de sortie sont 11h45 pour le matin et 16h30 pour l'après-midi. **Merci de veiller à être ponctuels pour les entrées et les sorties.**

Entrées et sorties :

Les entrées et sorties se font par le portail principal dans l'école situé du côté de l'école maternelle. Après 16h30, les sorties du périscolaire et de l'étude surveillée se font par le portail situé en face du gymnase Delaune. Les parents peuvent alors accéder à l'école par ce portail. **Merci de bien fermer ce portail.**

Les entrées et sorties sur le temps scolaire ne sont pas autorisées. Elles peuvent être autorisées à titre exceptionnel sur demande écrite auprès de la directrice au moins 2 jours avant.

Cantine, étude, garderie, centre de loisirs :

Pour tous ces services, vous devez vous adresser au service enfance de la mairie de Magny-les-Hameaux :

https://www.magny-les-hameaux.fr/ma-ville/les-services-municipaux/service-enfance? language content entity=fr

PISCINE ET E.P.S.:

Chaque classe va à la piscine pendant la moitié de l'année scolaire, une fois par semaine. Le trajet se fait en bus jusqu'à la piscine de Chevreuse.

Ce sont des <u>activités obligatoires</u> et hebdomadaires ; <u>seul un certificat médical peut dispenser un élève de ces activités.</u>

Santé - PAI:

Si l'état de santé de votre enfant nécessite une surveillance particulière (asthme, allergie, ...) et une prise de médicaments sur les temps scolaires ou périscolaires, faites une demande d'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) auprès du Centre Médico-Scolaire avant la rentrée :

01 30 16 17 87 ou cms.saintquentin@ac-versailles.fr

Les PAI pour allergie alimentaire doivent être renouvelés chaque année. Pour les autres PAI, ce sont les ordonnances et les médicaments qui doivent être renouvelés en début d'année.

Suivi particulier:

Merci de signaler à l'enseignant(e) de votre enfant **tout suivi orthophonique ou autre suivi** en rapport avec la scolarité de votre enfant.

Absence de l'élève :

Les familles sont tenues de faire connaître LE JOUR MÊME, de vive voix ou par mail, le motif et la durée de l'absence de leur enfant. Au retour de l'enfant, une justification écrite est exigée en indiquant le motif de l'absence.

CONTACT : privilégier le contact par mail

Ecole élémentaire André Gide

Avenue d'Aigrefoin

78114 Magny-Les-Hameaux

Tel: **01 30 52 74 60**

Mel: 0780740f@ac-versailles.fr

<u>Site Internet : http://www.ec-gide-magny-les-hameaux.ac-versailles.fr</u>